PROGRAMMES EUROPÉENS 2021-2027

LEROP LA KE ZOT

Cofinancé par l'Union européenne

CAHIER DES CHARGES

APPEL A CANDIDATURE (AAC)

PROMOUVOIR L'EUROPE AU SEIN DE L'ESPACE DE COOPERATION

Du 27 Juillet 2026 au 31 Décembre 2026

Bénéficiaires potentiels

E.P.L.E (Collèges – Lycées

Classes Européennes / Bi-nationales)

Présentation

Pour la promotion de la citoyenneté européenne, auprès des jeunes et de la valorisation des valeurs de l'Union européenne, la Collectivité Territoriale de Guyane, lance un appel à candidatures à destination des établissements Public local d'enseignement (EPLE) de Guyane. Cet Appel à Candidature permet à la Collectivité Territoriale de Guyane d'accompagner les EPLE pour la mise en œuvre de projets pédagogiques sur l'Europe en Amazonie.

Il s'agit de montrer la Guyane comme une porte d'entrée de l'Europe dans son espace amazonien. L'objectif de cet AAC est de permettre aux jeunes scolarisés de s'approprier la culture européenne (sports, musique, lecture, histoire, connaissance des institutions, citoyenneté…) et de la transmettre aux autres jeunes de notre espace de coopération (Brésil Etats de l'Amapa, du para et de l'Amazonas, le Suriname et le Guyana).

L'une des missions du Pôle Affaires Européennes et Internationales de la CTG est de sensibiliser la jeunesse à l'Europe, nous souhaitons favoriser les initiatives pour lesquelles l'Europe devient un sujet d'échange au sein des classes, des établissements ou lors événements organisés par les jeunes et la communauté pédagogique.

L'objectif de cet AAC est d'identifier, de financer et d'accompagner des actions sur l'année 2027 portées par des établissements sur l'ensemble du territoire. Les projets devront obligatoirement :

- **S'adresser et être organisés par les jeunes**
- **Revêtir un caractère « européen »**
- **Être réalisé sur l'espace de coopération**
- **Avoir l'approbation du rectorat et du conseil d'administration de l'établissement sur la réalisation du projet**

Exemples de typologies d'actions financées :

- Actions de sensibilisation à l'Europe (départ de délégation à l'étranger)
- Création de supports pédagogiques (jeux, mallette, lexique…)
- Participation à des événementiels (journées, expositions, salons…)

Cet AAC est ouvert durant 5 mois et une seule vague de sélection est prévue. Un jury sélectionnera les projets lauréats en fonction de la pertinence du projet proposé, de sa faisabilité technique et financière.

Phase de candidature

Les candidats sont invités à déposer leur candidature en format numérique, via l'adresse dac@ctguyane.fr à partir du **27 juillet 2026 et jusqu'au 31 décembre 2026**. La candidature devra être composée impérativement des six documents suivants :

- **Une présentation de la structure** (1/2 page)
- **Une présentation de l'équipe projet** (corps enseignant et jeunes concernés (1 page)
- **Une présentation de l'établissement partenaire** (1 page)
- **Une présentation du projet** sous forme d'une note d'intention libre et du programme prévisionnel (4 pages max.)
- **Un budget prévisionnel**
- **Une stratégie de communication et valorisation de l'action** (1 page)

Liste des pièces à fournir obligatoirement :

Collectivité Territoriale de Guyane (UE) :

- Formulaire de candidature
- Plan de financement et dépenses prévisionnelles du projet
- Programme détaillé du projet
- Convention, partenariat ou invitation avec le partenaire étranger
- RIB et SIRET de l'établissement
- Devis ou facture pro-forma ou convention des compagnies de transport (avion, bus, pirogue)

La candidature pourra être accompagnée de pièces complémentaires susceptibles d'éclairer le projet. Par ailleurs, lors de l'étude des candidatures d'autres documents pourraient être demandés pour éclairer l'analyse de la candidature.

Phase de sélection

Les candidats devront déposer un dossier de candidature conforme au cadre de l'appel à candidature. **Un seul projet par établissement peut être déposé**. La sélection des projets sera effectuée par la Commission Ad Hoc Communication comprenant des membres de la CTG, de l'Etat et du CNES. Une commission ad hoc est prévue en janvier 2027 pour sélectionner les projets.

A l'issue de la phase de sélection du présent AAC, les candidats retenus par la Commission ad hoc Communication seront invités à participer à une phase prospective de développement du projet proposée afin de travailler sur les modalités de réalisation du projet.

Critères d'éligibilité

Par soucis d'équité entre les candidats, les dossiers ne satisfaisant pas les critères d'éligibilité ne seront pas transmis au comité de sélection.

Les critères sont les suivants :

1. Dépôt d'un dossier complet dans les délais transmis par courriel à l'adresse : dac@ctguyane.fr
2. Projet qui revêt un caractère européen via ses aspects institutionnels, culturels, environnementaux, sportifs et autres.
3. Respect de la localisation géographique du projet

Critères de sélection

Les projets seront sélectionnés sur la base de 3 critères. Une note sur 20 sera attribuée au projet. Les critères sont les suivants :

1. **Qualité** : valorisation de l'identité européenne, originalité du projet (10 points)
2. **Pédagogique** : plus-value pédagogique, expériences d'apprentissages, développement de compétences (5 points)
3. **Impact** : communication et valorisation (5 points)

La notation obtenue permettra d'établir un classement pour l'attribution de l'aide financière en fonction de l'enveloppe disponible.

Accompagnement

Les candidats lauréats bénéficieront d'un accompagnement du Département Animation Communication du PAEI de la CTG pour valoriser le projet sélectionné par le biais d'un film documentaire. Le choix des séquences à filmer sera discuté avec le Département Animation et Communication du PAEI et l'établissement.

Engagement

Le bénéficiaire s'engage à ce que toute action d'information ou de communication menée en lien avec l'action cofinancée fasse mention de la participation du pôle affaires européennes et internationales de la Collectivité Territoriale de Guyane (Logos CTG/UE)

Aussi, il est demandé aux lauréats de se rendre disponible, d'identifier une personne référente au sein du projet et de participer aux séquences événementielles s'ils y en a. Les candidats lauréats s'engagent à apporter quand cela est pertinent des retours d'expériences sur demande du PAEI.

Modalités de financement

Dans le cas où un autre AAC serait ouvert, un lauréat ne pourra bénéficier que d'un accompagnement financier sur l'année de réalisation de son projet soit l'année 2027.

L'accompagnement financier CTG ne pourra pas excéder 10 000€ par projet.

Si d'autres co-financeurs sont présents, le candidat devra en informer le PAEI en précisant le montant de la participation du partenaire ainsi que leurs objectifs.

L'enveloppe attribuée servira à la réalisation de la mise en œuvre du projet y compris les actions de communication. Le lauréat recevra 60% de l'enveloppe attribuée dès le conventionnement, le solde sera payé après transmission du bilan financier et de l'évènement.

Modalités de conventionnement

Les projets sélectionnés seront financés pour l'année 2027 uniquement. Une fois la convention d'engagement signée par les deux parties, le lauréat pourra débuter son action et bénéficier de l'accompagnement du Département Animation et Communication du PAEI.

Contact :

Pour toutes informations relatives au présent AAC, merci d'envoyer un courriel à dac@ctguyane.fr.